CONSTITUTION DU ROULE-MAPOULE

Texte du 7 janvier 2021 en vigueur

ARTICLE PREMIER Proclamation, définition politique

À compter du 16 décembre 2020 à 17h46'48", le Roule-Mapoule émerge, superposé au territoire français de la ville d'Amiens, en tant que nation souveraine et indépendante. Le peuple poulard proclame solennellement son attachement à la Déclaration des Vrais Droits de l'Humain, et son émancipation des lois et mœurs françaises.

ARTICLE QUATRIÈME Nomadisme

Le Roule-Mapoule est une nation ancrée sur un territoire nomade, dont les frontières au sol sont celles du Croulant, véhicule officiel du peuple poulard. Le Croulant, à sa création, occupe une surface carrée de quatre mètres carrés. Il est conçu pour avancer, à la force humaine (non motorisé). Il est toutefois appelé à évoluer, toujours dans un esprit ergonomique et minimaliste.

ARTICLE CINQUIÈME Fonctionnement politique

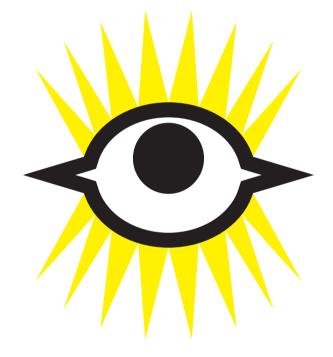
Les trois habitant·es du Roule-Mapoule ont autant de pouvoir dans la direction de la nation. Chaque habitant·e du Roule-Mapoule occupe plusieurs fonctions ecléctiques nécessaires à la bonne marche du pays. À cet effet, un porte-manteau, situé sur le Croulant, est porteur de plusieurs casquettes dédiées à ces rôles déterminants.

ARTICLE SEPTIÈME Influences religieuses, mythologiques et mystiques

Le Roule-Mapoule est une nation laïque, qui accepte toutes les croyances et religions sur son territoire sans en privilégier ou rejeter aucune. Toutefois notre identité est notamment construite sur des éléments issus de mythologies et croyances, anciennes et modernes. Nos influences viennent des mythologies nordiques et grecques, mais aussi du complotisme contemporain et de la pop-culture.

ARTICLE SECOND Relations aux nations voisines

Le Roule-Mapoule se construit avec comme base politique une position contestataire de la loi française. Ainsi, si l'État Français n'est pas considéré comme un ennemi par défaut, il n'est pas non plus un allié diplomatique. Le Roule-Mapoule ne cherche pas la guerre mais existe dans un but protestataire, tant que cela sera nécessaire.



ARTICLE TROISIÈME Loi de Sécurité Globale, raison d'être du Roule-MaPoule

La proposition de loi sur la sécurité globale, déposée à l'Assemblée Nationale française le 20 octobre 2020, et adoptée en première lecture par les députés le 24 novembre 2020, est une des raisons d'existence du Roule-Mapoule. Cette loi prévoit, entre autres, de limiter et sanctionner la diffusion des images de violences policières sur les réseaux sociaux. Dans un contexte où ces images sont parfois les seules preuves que possèdent les victimes de ces violences pour tenter d'obtenir réparation, cette proposition de loi est dangereuse et renforce le pouvoir de la police. Un des objectifs principaux du Roule-Mapoule est de continuer à filmer et diffuser les violences policières ayant lieu en France. C'est pour cette raison que c'est un territoire nomade et souverain.

ARTICLE SIXIÈME Droit et législation

Les habitant·es du territoire poulard ont tous les droits, sauf celui de nuire à saon voisin·e de gauche ou de droite. La loi poularde encourage vivement ses habitant·es à filmer des situations de violences policières s'iels en sont témoins, et à les diffuser sur les réseaux sociaux. Tant qu'iels sont présent·es sur le Croulant, les poulard·es jouissent de la liberté de filmer les violences policières sans s'exposer à une quelconque juridiction.

ARTICLE HUITIÈME Symboles nationaux du Roule-Mapoule

La langue officielle du Roule-Mapoule est le français, agrémenté du dialecte poulard.Le drapeau du Roule-Mapoule est de format carré à fond noir. Trois mains blanches dont l'index et le pouce sont connectées entre elles. En leur centre, un oeil rayonnant et solaire. La devise nationale est Adversus Securitatis Universale, Contre la Sécurité Globale. Les armoiries du Roule-Mapoule sont les suivantes : un blason orné du visage de Médouze, créature mythologique à la tête ornée de douze tentacules capilloptiques. La monnaie nationale est la croulette, dont la valeur est définie au 7 janvier 2021 à 1806,25 USD. Le plat national est la Janusse, tarte double-face avec de la pâte brisée entre deux couches de garniture à base de potimarron, de haricots rouges et de noix de muscade.

ARTICLE NEUVIÈME Défense du territoire et des institutions du Roule-Mapoule

L'armée poularde n'est pas hostile. Elle est uniquement présente pour riposter à une éventuelle attaque, qui serait interprétée comme une déclaration de guerre. L'entrée en guerre du Roule-Mapoule résulterait de l'annihilation totale et immédiate de ses assaillants.

Le peuple poulard, fier et indépendant.





